

Avis adopté

Séance plénière du 24 mai 2023

SNML2 : Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique

Déclaration du groupe CFE-CGC

Dans son Evaluation de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral de 2017, présenté en octobre 2022, le CEREMA a indiqué que les orientations ont été majoritairement mises en œuvre (développement des territoires maritimes et littoraux durables et résilients, soutien et valorisation des initiatives et promotion de la vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales), grâce au soutien de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux. A noter cependant que les objectifs stratégiques restent perfectibles en matière de transition écologique pour la mer et le littoral, pour le développement d'une économie bleue durable, pour la préservation du bon état écologique du milieu marin et d'un littoral attractif.

En termes de transition énergétique des navires et pollutions, notre groupe a appelé en commissions à l'accroissement du nombre de zones à émissions contrôlées (ECA) dans la suite de la nouvelle zone en Méditerranée, à la transition vers des navires au gaz, à la fin progressive de l'usage du fioul lourd dans le maritime, ainsi qu'au développement de projets de branchements électriques de navires à quai. Cela passera naturellement par une réflexion autour d'un cadre incitatif voire obligatoire pour les constructions neuves et le soutien au développement des infrastructures nécessaires à terre.

Il sera également essentiel d'accroître la lutte contre les pollutions par rejets accidentels et volontaires et d'harmoniser les sanctions, de renforcer la réglementation sur la localisation des conteneurs et la traçabilité des marchandises dangereuses et de maintenir le rôle moteur de la France sur la question du démantèlement des navires comme elle l'a fait au niveau européen ces dernières années.

Notre groupe se reconnaît dans les préconisations proposées dans cet avis, notamment la préconisation 3 relative au principe de précaution en mer et la préconisation 4 sur la nécessaire évolution de la gouvernance ainsi que des moyens humains et financiers dédiés.

Notre groupe apporte également son soutien à la contribution de la délégation Outre-mer et notamment la création d'un lycée de la mer.

Nous regrettons tout de même que l'avis présenté ne mette pas suffisamment en avant les conclusions du groupe de travail du Conseil Supérieur des Gens de Mer sur le dumping social et sur la mise en place d'un espace maritime socialement et économiquement protecteur. En effet, nous aurions souhaité qu'une attention particulière puisse être donnée à la création d'un espace européen avec des règles sociales harmonisées pour lutter contre les situations de concurrence déloyale au sein de l'Union européenne, associé à une politique de contrôle ambitieuse et de formation accrue pour les ressortissants communautaires pour les métiers embarqués.

Malgré cette réserve, le groupe CFE-CGC votera cet avis.